



Fédération CNT santé social et collectivités territoriales
33 rue des Vignoles 75020 Paris
mail : fede.sante-social@cnt-f.org, tél : 06 28 33 42 43

Appel à la grève à partir du 15 janvier 2009

La fédération CNT santé social et collectivités territoriales appelle les personnels de la protection judiciaire de la jeunesse à se joindre au mouvement de grève reconductible du lundi 15 janvier 2009. La parution du rapport de la commission Varinard n'a fait que mettre au grand jour les orientations actuelles de la protection judiciaire de la jeunesse. La seule préoccupation de cette administration est de répondre à la demande de durcissement de la politique pénale menée envers la jeunesse. Avant le rapport Varinard, nous avons vu la disparition des protections jeunes majeurs, la chute des prises en charge au civil (avec pour objectif leur disparition), et la priorité donnée au tout pénal avec notamment les centres fermés dits « éducatifs » et les établissements pénitentiaires pour mineurs.

Les 70 préconisations du rapport ne sont donc que la recette à appliquer pour continuer ce que la protection judiciaire de la jeunesse a déjà engagé : mettre fin à l'éducation et promouvoir la punition et la répression.

Malheureusement, le rapport de la commission Varinard ne poursuit pas qu'un seul but. Ses préconisations, si elles se transforment en loi, vont être d'une grande aide à l'application de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

En effet, nous voyons déjà que l'orientation vers « le tout pénal » a des conséquences immédiates sur les suppressions de postes et fermetures de structures. Ce sont bien évidemment les services de milieu ouvert, les services d'insertion et les petites structures d'hébergement qui sont les premiers touchés, structures dont les missions visent à maintenir les jeunes en lien avec la société contrairement au CEF et aux EPM.

Nous devons donc nous mobiliser,

-pour que notre travail auprès des jeunes en difficulté ne se résume pas à du contrôle et de la probation.

-pour exiger la fermeture de tous les lieux privatifs de liberté contraires à une éducation émancipatrice.

-pour le renforcement du travail en milieu ouvert, travail en hébergement (ouvert sur la société) et un travail d'insertion partant de l'adhésion des jeunes afin de construire avec eux de vrais projets personnalisés.

-contre les nouvelles procédures « d'entretien professionnel ». Ces évaluations qui vont introduire le salaire au mérite ne sont là que pour renforcer le rapport de soumission envers la hiérarchie, dont le seul objectif est de nous faire appliquer les orientations répressives avec le chantage au salaire pour celles et ceux qui décideront de contester.

C'est en étant en grève reconductible à partir du 15 janvier 2009 et en nous réunissant en assemblées générales souveraines que nous pourrons établir un réel rapport de force, décider d'actions efficaces et élargir le mouvement au delà de la PJJ.

C'est un projet de société que nous avons à combattre, nous ne pouvons pas rester seul-e-s.
N'enfermons pas la jeunesse, aidons la à s'émanciper.

Paris le 10 janvier 2009